

## COMPTABILITÉ

### Entraînement ciblé — Opérations courantes de septembre

*Cas adapté du sujet d'examen « DPECF UV4 Comptabilité », session 2002 (cabinet comptable ARBI, dossier 1, SARL AUX BONS VINS DE FRANCE — dossier extrait pour un entraînement ciblé.*

### ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

**Durée indicative : 60 minutes**

**Document autorisé :**

Aucun document autorisé.

**Matériel autorisé :**

Calculatrice non programmable autorisée.

**Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.**

**Toute information calculée devra être justifiée.**

### Notions et thématiques abordées

- Remboursement d'emprunt et distinction capital / intérêts
- Levée d'option d'achat en fin de contrat de crédit-bail
- Achat de marchandises : remise, frais accessoires, emballages consignés
- Retour d'emballages consignés et facture d'avoir avec malus soumis à TVA
- Escompte conditionnel de règlement et régularisation de TVA
- Acquisition d'immobilisations (matériel informatique et logiciel)
- Achat de titres : distinction titres immobilisés / valeurs mobilières de placement

### Contexte

Vous êtes stagiaire dans un cabinet d'expertise comptable. Le cabinet ARBI tient la comptabilité de plusieurs sociétés clientes.

On vous confie le dossier de la SARL AUX BONS VINS DE FRANCE, société de négoce de vins. Le taux de TVA applicable à l'ensemble des opérations est de 20 %.

## Travail à faire

Enregistrer au journal de la SARL AUX BONS VINS DE France, toutes les opérations de septembre N décrites en annexe 1.

Ce dossier peut être réalisé dans l'atelier écritures (cf. bibliothèque rodco.fr)

### Annexe 1 — Opérations de septembre N (extraits)

- Le 3 septembre :  
Réception d'un avis de débit bancaire pour prélèvement d'une annuité d'emprunt bancaire souscrit antérieurement : 15 400 € dont 10 000 € au titre de l'amortissement de l'emprunt.
- Le 5 septembre :  
La société avait souscrit en septembre N-4 un contrat de crédit-bail portant sur une chaîne d'embouteillage. Le dépôt de garantie, 18 000 €, avait été versé lors de la signature et correctement enregistré. La société a décidé, à l'expiration du contrat de location, de lever l'option d'acquisition auprès de l'organisme de financement.
  - Prix d'acquisition contractuel : 20 000 €
  - TVA : 4 000 €
  - Facture n° CB 2311. Règlement au 30/09/N.
- Le 7 septembre :  
Facture n° V2725 du fournisseur LES PRODUCTEURS RÉUNIS
  - 250 hl de Bordeaux « cru bourgeois », en vrac à 288 € HT/hl
  - Remise 5 %
  - Frais de transport : 1 600 € H
  - Citerne consignée : 15 000 €Règlement au 30 novembre N ou sous escompte de 2 % pour paiement sous quinzaine.
- Le 10 septembre :  
Versement par chèques bancaires :
  - d'un acompte sur commande d'un ordinateur : 500 €
  - d'un acompte sur commande de vins auprès des VIGNERONS MÂCONNAIS : 2 000 €
- Le 12 septembre :  
Retour par SNCF au fournisseur LES PRODUCTEURS RÉUNIS de la citerne consignée le 7 septembre.

Les frais de retour, à la charge de l'acheteur, soit 1 250 € HT, TVA 250 €, sont payés par chèque bancaire.

- Le 17 septembre :  
Réception de la facture d'avoir n° AV2725 du fournisseur LES PRODUCTEURS RÉUNIS pour retour de la citerne consignée.  
Prix de reprise : 14 000 €.  
Les prix de consignation et les prix de reprise sont exprimés sans TVA. La différence est soumise à TVA.
- Le 19 septembre :  
Règlement par anticipation de la facture V2725 aux conditions prévues et déduction faite de l'avoir AV2725.
- Le 25 septembre :  
Réception de la facture 011986 du fournisseur EUROSOFTE :
  - Micro-ordinateur : 4 000 €
  - Frais d'installation : 400 €
  - Logiciel d'application de gestion des stocks : 500 €
  - Ramettes de papier et disquettes : 100 €TVA 20 % : 1 000 €  
Net facture TTC : 6 000 €
  - Acompte du 10 septembre : 500 €Net à payer : 5 500 €  
Règlement immédiat par chèque bancaire.
- Le 28 septembre :  
Réception d'un avis de débit bancaire suite à un ordre d'achat de titres en Bourse
  - 100 actions GAUMONT à 58 € : 5 800 €
  - 100 actions L'ORÉAL à 87 € : 8 700 €
  - Frais d'achat : 250 €
  - TVA 20 % : 50 €Net débité : 14 800 €

Nota : Les titres GAUMONT ont été acquis en vue de faire un placement à long terme mais la quantité de titres détenue ne permet pas d'exercer une influence sur la société émettrice. En revanche, les titres L'ORÉAL ont été acquis en vue d'un gain à brève échéance.